



# Commune de Rue

## Conseil général

### Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017

A la salle des Remparts, à Rue – 20h00

---

Présent/e/s Nicole Barbey, Gérald Borcard, Chantal Bosson, Eric Bosson, François Bosson, Jean-Luc Bosson, Nadège Bosson, Francis Braillard, Alain Chollet, Magalie Conus, Stéphane Cottet, Joël Crausaz, Yannick D'Agostino, Yanessandre De Andrea, Nadine Fontaine, Michel Gobet, Hervé Guillain, Sébastien Hassler, Christophe Martin, Myriam Mouron, Nicolas Nikolic, Sébastien Perriard, Patrick Périsset, Sylvain Périsset, Jacques Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Maxime Punitharangitham, Héléne Schiliro, Armand Surchat.

Conseil communal : Joseph Aeby (syndic), Franco De Andrea, Magali Gianella, Raphaël Haering, Denis Orange, Antoinette Piccand et Bernard Savio

la boursière communale : Christine Fardel-Ottet  
la secrétaire communale : Cynthia Buache Mesot

Excusé/e/s ---

Absent/e ---

Présidence Gérald Borcard



En ce début de séance, **M. le Président** salue la présence du public et le remercie de s'être déplacé ce soir pour assister aux discussions et décisions prises par le législatif. Il souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général. La presse est étonnement absente.

Ce soir, le bureau est composé de M. Gérald Borcard, Président, de M. Stéphane Cottet, Vice-Président, de MM. Michel Gobet, Sébastien Hassler et Benoît Pittet, scrutateurs, et de Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

**M. Gérald Borcard** relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 20 novembre 2017, par courriel, par le « cloud », par publication dans la Feuille officielle, aux piliers publics et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne faisant l'objet d'aucune remarque, il déclare cette assemblée ouverte.

**M. Gérald Borcard** constate que **30** membres du législatif sont présents (100% des membres). Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **16** voix.

Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés sitôt celui-ci approuvé.

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque.

## 1. Procès-verbal de la séance du 27 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2017 a été transmis par courriel, dès sa rédaction en avril 2017. Il est **approuvé à l'unanimité** avec remerciements à son auteur.

Votants	30	abstention(s)	0	majorité	16	OUI	30	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 2. BUDGETS 2018

### 2.1. Présentation du budget de fonctionnement

Un exemplaire complet du budget a été envoyé à chaque membre du législatif. Ce document prévoit un **déficit prévisionnel de CHF 50'400.00** pour un total de charges de **CHF 6'746'300.00**. Sans transition, **M. le Président** passe la parole à M. le Syndic.

**M. Joseph Aeby** souhaite, au nom du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes ce soir et propose de passer en revue les différents chapitres et d'apporter quelques précisions, si besoin. Les membres du Conseil général sont invités à intervenir pour toutes questions ou remarques qu'ils souhaiteraient formuler.

**0 Administration** : ce chapitre ne présente pas de particularités et n'appelle pas de commentaire. Ce budget reste dans la ligne des années précédentes.

**1 Ordre public** : ce chapitre présente un excédent de charges de CHF 25'400.00. La différence principale provient du crédit d'étude octroyé au CSPI pour l'étude d'une caserne. Il ne présente pas de surprise ou d'éléments particuliers.

**2 Enseignement et formation** : pour la première fois de l'histoire de la commune, ce chapitre présente des charges dépassant les CHF 2'000'000.00. C'est environ CHF 200'000 de plus par rapport aux comptes de référence 2016. La prise en charge des coûts des transports par les communes fait exploser le budget. Cette année, la commune prend en charge une demi-tranche (6 mois). Dès 2019, elle financera la totalité de ces frais (12 mois). En compensation, les frais relatifs au personnel de l'enseignement seront supportés par le canton.

**3 Culte, culture et loisirs** : ce chapitre présente un excédent de charges de CHF 100'500.00 contre CHF 85'100.00 au budget 2017. **M. Armand Surchat** demande des informations par rapport au chapitre n°300.365.00 « dons aux sociétés à but culturel » et des CHF 20'000.00 qui y sont prévus. **M. Joseph Aeby** explique que le Conseil communal a un projet qui consiste à installer une cantine d'été sur la place du Marché, facilitant notamment le bon déroulement du Marché, en cas de pluie. Cela permettra également d'offrir aux sociétés locales une scène pour présenter des activités estivales. Le Unihockey de Chapelle fête son 20<sup>ème</sup> anniversaire en 2018 et il est d'ores et déjà intéressé à louer cette infrastructure. L'investissement brut est de CHF 14'000.00. Le Conseil communal n'a pas projeté les rentrées financières des locations. Il est par contre clair que cette structure ne sera construite qu'en cas d'intérêt des sociétés. Si tel n'est pas le cas, le budget sera ramené à CHF 6'000.00 au lieu des CHF 20'000.00 initialement prévus. **M. Jacques Perroud** s'étonne de voir que le compte n°340.352.10 « Participation au Bicubic » augmente chaque année. **M. Joseph Aeby** répond que pour 2018, la commune participera au pot commun en lien avec le remplacement de la sonorisation.

**4 Santé** : le budget est légèrement inférieur au budget 2017 mais présente une augmentation par rapport aux comptes 2016 (environ CHF 80'000.00 de différence). L'augmentation des charges provient du réseau des homes médicalisés, avec la prise en charge financière partielle du nouveau home de Vuisternens-devant-Romont. De plus, il y a désormais la construction d'un nouveau home à Siviriez. La réduction de notre budget est liée aux coûts financiers qui s'avèrent nettement inférieurs à ce qui été budgété. Le Réseau Santé profite d'un emprunt à taux négatif. Cela impacte donc directement sur les coûts de fonctionnement !

**5 Affaires sociales** : ce chapitre présente une augmentation des charges. Il n'y a qu'une seule explication : l'augmentation des coûts du Service social régional ; les situations familiales se dégradent et certaines catégories d'âge vivent une période assez difficile.

**6 Transport et communication** : ce chapitre n'appelle pas de commentaires.

**7 Protection et aménagement de l'environnement** : ce budget est légèrement supérieur à l'exercice en cours. Il est à relever que les services s'autofinancent (l'épuration, l'eau et les déchets.) **M. Alain Chollet** demande des explications par rapport au compte n°790.318.00 « Honoraires des urbanistes » qui prévoit un montant de CHF 34'500.00 au budget. **M. Joseph Aeby** explique qu'un montant a été intégré au budget de fonctionnement plutôt qu'aux investissements. En effet, dans la mesure où les comptes de fonctionnement le permettent, le Conseil communal préfère éviter des amortissements sur des prestations. Il y a plusieurs postes concernés par ce montant : révision du PAL, partie communale de l'étude de faisabilité et de l'implantation d'une caserne de pompiers et une partie de l'étude relative à la modification des zones permettant éventuellement l'implantation pour d'une futur école à Promasens.

**8 Economie** : ce chapitre n'apporte pas de commentaires particuliers.

**9 Finances et impôts** : ce chapitre n'apporte pas de commentaires particuliers. L'évolution des rentrées fiscales est positive.

**99 Autres postes** : ---

**M. Gérald Borcard** remercie M. le Syndic pour toutes ces précisions et donne la parole à la Commission financière pour la présentation de son rapport.

## 2.1.1 Rapport de la Commission financière

**M. Francis Braillard** communique le rapport de la Commission financière qui préavise favorablement ce budget, lequel laisse apparaître **un déficit de CHF 50'400.00 pour un total de charge de CHF 6'746'300.00**. Les commentaires relatifs à certains chapitres figurent sur le document annexé au présent procès-verbal (annexe I).

## 2.1.2 Questions et débat

**M. Patrick Périsset** demande en quoi consiste le montant de CHF 87'200.00 au poste n° 942.352.10 « Part salle intercommunale, exploitation ». **M. Joseph Aeby** répond que la commune de Rue participe à des dépenses importantes pour la salle polyvalente de Promasens où il est prévu d'installer un beamer pour moderniser les lotos notamment. Le prix est en lien avec la particularité de cette installation ; en effet, le beamer ne peut pas être pendu au plafond étant donné qu'il s'agit d'une salle de gymnastique.

Il faut donc installer une « projection arrière ». De plus, il a été décidé de changer la sonorisation qui a déjà 20 ans. Le présent budget ne fait pas l'objet d'autre remarque ou question.

### 2.1.3. Vote du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de l'année 2018 est **approuvé à l'unanimité**.

Votants	30	abstention(s)	0	Majorité	16	OUI	30	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 2.2. Présentation du budget des investissements

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée des investissements avec la convocation. **M. Joseph Aeby** passe en revue les différents postes en y apportant quelques précisions. L'excédent de charges se monte à **CHF 549'900.00** pour un total de charges de **CHF 629'900.00** et un produit de **CHF 80'000.00** provenant de la commune d'Ecublens pour la participation financière à la déchetterie de Promasens. Il précise qu'ensuite, chaque dépense sera votée séparément, sauf s'il s'agit d'un report.

**340.503.00 Rénovation de la Buvette des Fourches** : Ces travaux sont presque terminés ; le solde du crédit permettra de faire, au printemps prochain, les travaux de l'enveloppe du bâtiment.

**620.501.00 Aménagement des routes** : c'est un report de CHF 343'000.00.

**620.501.10 Etude de la Traversée de Rue** : ce solde permettra de terminer l'étude de la réfection de la route.

**620.501.81 Sécurité routière** : c'est un report.

**700.501.20 Mise en conformité, y compris réglementation (PIEP)** : c'est un report prévu en 2017 pour créer le Plan général de gestion du réseau d'eau.

**720.619.00 Part d'Ecublens pour l'aménagement de la déchetterie de Promasens** : le décompte final sera établi en fin d'année et facturé à la commune d'Ecublens.

**790.500.00 Rénovation partielle du PAL** : dans ce cas également, il y a CHF 12'000.00 de report. C'est un complément qui permettra de prendre en charge les frais liés à la révision partielle du PAL à la fin janvier 2018.

**790.500.20 Etude et assainissement des sites pollués** : cette dépense concerne des mesures d'assainissement sur deux sites pour un montant de CHF 10'000.00, commente **M. Bernard Savio**. **M. Olivier Pittet** demande si c'est une obligation légale que de procéder à ces assainissements ? **Le responsable du dicastère** explique qu'un délai est fixé à l'automne 2018 pour investiguer les sites de Gillarens et de Promasens. Les subventions, si les décharges ont été fermées avant 2001, couvrent jusqu'à 80% des frais. **M. Bernard Savio** rajoute que sur le territoire communal, il demeure encore 1 site pollué, le stand de tir des Chavannettes. Il sera assaini après la cessation des tirs et quand la zone de tir repartira à l'agriculture. **M. Olivier Pittet** a l'impression que ces assainissements sont liés à un business car les études sont onéreuses. Il faut s'assurer de choisir les bons partenaires pour faire ces assainissements.

**942.503.70 Etude la rénovation de l'Ancienne Poste** : cette dépense est dédiée à la mise en valeur du bâtiment.

**942.503.70 Etude la transformation du bâtiment du Trieur** : c'est un rapport.

**M. Sylvain Périsset** relève qu'il avait déjà abordé le sujet des reports d'investissement en décembre 2016. Il constate néanmoins que ce soir, 80% des investissements sont des reports. C'est le statu quo par rapport à l'année dernière. Concernant les routes, il y a des reports depuis 2014 ; il en va de même pour Valtraloc et la sécurité routière, les reports datant depuis 2008. Il n'ose pas imaginer le dossier de la traversée de Rue et craint que ce dernier ne dure encore bien des années. **M. Joseph Aeby** demande si **M. Sylvain Périsset** souhaite une prise de position particulière. La parole est donnée à **M. Raphaël Haering**, responsable du dicastère des routes. Ce dernier explique que la commune a fait toutes les études au niveau des collecteurs et de l'eau potable ; elle est prête avec la partie souterraine des travaux. Désormais, il manque une prise de position du Canton pour le surfacage. La commune l'a relancé plus de 6 fois pour avancer dans ce projet. En ce qui concerne le projet Valtraloc, il y a eu un changement du projet. En effet, le canton changera le tapis phonique à Promasens en 2018. La commune a donc décidé d'étudier la possibilité d'aménager des trottoirs ; le dossier relatif à la montée de la route Blessens est en projet. Pour les routes, les sondages sont effectués pour la première tranche à réfectionner. Les curages et les passages de caméras sont adjugés et auraient dus commencer le 15 novembre 2017. Les retards proviennent du canton malheureusement. **M. Christophe Martin** se demande si l'argent sera réellement dépensé pour les routes. **M. Raphaël Haering** répond que CHF 340'000.00 pour une route, c'est un petit montant. Il explique que la réfection de la place en pavés de l'école de Promasens est devisée à CHF 100'000.00. Il précise avoir des offres budgétaires pour les routes à réfectionner. Il ne restera plus qu'à mettre en soumission ces travaux. **M. Christophe Martin** aimerait une projection des investissements sur les 5 années futures car cela manque de substance. **M. Raphaël Haering** lui répond qu'il a une projection sur 10 ans, avec des dépenses de CHF 300'000.00 par année pour les routes. Toutes les routes communales ont été répertoriées afin de donner des priorités et d'avoir une offre pour ces travaux.

### 2.2.1. Rapport de la Commission financière

**M. Francis Braillard** communique le rapport de la Commission financière qui est annexé au procès-verbal (annexe II) et qui préavise favorablement le budget d'investissements, lequel laisse apparaître **un déficit de CHF 549'900.00**.

**M. le Président** propose de passer au vote de chaque investissement.

### 2.2.2 Examen et vote de chaque investissement

<b>Rubrique</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
790.500.20	Etude et assainissement des sites pollués	CHF 10'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

**Vote :** Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	30	abstention(s)	0	majorité	16	OUI	30	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

<b>Rubrique</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
942.5013.30	Rénovation de l'Ancienne Poste (Ecole ménagère)	CHF 120'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par un emprunt.

**Vote :** Cette dépense est **accordée à l'unanimité**.

Votants	30	abstention(s)	0	majorité	16	OUI	30	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

### 2.2.3 Vote final du budget des investissements

**Vote :** Le budget global des investissements est **accepté à l'unanimité**.

Votants	30	abstention(s)	0	majorité	16	OUI	30	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 3. Adhésion de la commune de Rue à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et acceptation de ses statuts

**M. le Syndic** fait partie du Comité de gestion et a l'historique et la connaissance du dossier. Dans les grandes lignes, il explique que l'enseignement spécialisé est sous la houlette de l'Etat mais financé par les communes. Le fonctionnement d'aujourd'hui repose sur une Entente Intercommunale qui ne répondait plus aux critères de la Loi sur les communes. Il n'était pas possible d'intégrer ce projet dans des associations de communes existantes. La situation en Veveyse est différente que celle en Glâne. En Veveyse, ces services sont groupés dans un centre pour l'enseignement spécialisé ; en Glâne, les locaux sont dispersés. L'enseignement spécialisé glânois sera concentré à Romont dès que les travaux du futur bâtiment des Ateliers protégés seront terminés. La logopédie restera délocalisée car ce suivi nécessite une prise en charge sur site. Ce changement n'aura pas d'impact sur les coûts. Pour répondre à la question de **M. Patrick Périsset**, la commune aura 3 voix (1 par tranche de 500 habitants) mais un seul délégué.

L'adhésion de la commune de Rue à cette nouvelle Association et ses statuts est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	30	abstention(s)	0	majorité	16	OUI	30	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

#### 4. Adoption des statuts de l'Association des communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue pour une salle polyvalente à Promasens

**M. Joseph Aeby** est Président de l'Association des communes et connaît le sujet. C'est une vieille histoire... ce litige a commencé dans les années 2000. En 1997, les communes de la Paroisse de Promasens se sont mises ensemble pour construire le complexe intercommunal et y adjoindre une partie communale (écoles). En comparant les parts de chacune d'entre elles, part en relation avec le nombre d'habitants, elles ont constaté qu'il y avait 4 communes partenaires (Ecublens, Auboranges, Chapelle et Promasens) avec le même poids (plus ou moins le même nombre d'habitants). Sauf qu'en 2002, la commune de Promasens fusionne avec celle de Rue. La commune de Rue (Blessens, Promasens et Rue) pèse désormais 3 fois plus lourd et les autres communes partenaires estiment alors que la commune de Rue doit payer un supplément. La commune de Rue s'est toujours défendue en disant ne rien avoir acquis à Promasens et en expliquant que cette part avait été obtenue par la fusion. Elle ne voulait pas financer la différence. Par contre, il était logique que la commune de Rue prenne en charge les coûts d'exploitation et les coûts financiers proportionnellement au poids de la commune. Cette affaire est passée dans les mains de deux Préfets qui ont botté en touche, en disant qu'il appartenait aux communes de trouver des solutions. A ce jour, nous ne sommes plus en conformité avec la loi sur les communes avec nos statuts. La commune de Rue a alors proposé à ses voisins de signer une nouvelle convention qui part du principe qu'on ne revient pas sur l'historique. Si le Conseil général adoptent ces statuts, la convention sera mise à jour sans compensation financière, en repartant sur de nouvelles bases. **M. Joseph Aeby** recommande d'accepter ces nouveaux statuts. **M. Stéphan Cottet** s'inquiète de la répartition des délégués des communes dans cette association ?

**M. le Syndic** répond qu'il y aura 2 représentants par commune membre et que chaque délégué dispose d'une voix. **M. Stéphan Cottet** ne comprend pas pourquoi la commune de Rue n'a pas plus de délégués, au vue de sa taille ? **M. Joseph Aeby** explique que l'actionnaire principal n'a pas la majorité car la politique n'est pas gérée comme l'économie. C'est une forme de protection des associations de commune dans la durée pour éviter des spéculations financières. **Mme Nadaine Fontaine** se demande s'il n'est pas envisageable de donner des voix en plus à la commune de Rue qui est la commune qui paie le plus ? **M. le Syndic** est d'accord sur le principe **d'un point de vue mathématique**. Il faut néanmoins constater que les relations ont évolué positivement avec les communes voisines et des consensus doivent être trouvés. Il estime qu'avoir la majorité n'est pas gage de meilleures décisions. **M. Benoit Pittet** demande qu'est-ce qui se passe en cas d'égalité ? **M. Joseph Aeby** répond que c'est le Président qui départage le vote, et en principe, la Présidence appartient toujours à la commune de Rue. Ce n'est pas précisé dans les statuts mais cela tient d'un accord. **M. Patrick Périsset** explique que ce dossier a fait l'objet d'un « grand » débat au sein du groupe, le principal souci étant que la plus grande commune n'ait pas la majorité Ils trouvaient préférable que ce soit 4 voix pour Rue et 4 voix pour les autres. **M. le Syndic** préconise, notamment au vu du projet d'importance qu'est la construction d'une école sur le site de Promasens, des relations cordiales et transparentes avec les communes voisines. Il faut tourner la page, laisser le passé derrière soi et prendre conscience qu'il faudra désormais discuter ensemble et penser « région » pour avancer avec d'autres projets.

Les statuts de l'Association des communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue sont **acceptés à la majorité des voix.**

Votants	30	abstention(s)	2	majorité	16	OUI	25	NON	3
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Ne voulant influencer le vote, **M. Sylvain Périsset** intervient après le vote. En tant que Président de l'Intersociété, il explique qu'il y a toujours un problème avec les places de parc autour de la salle, notamment l'hiver. Il demande à la commune d'y être attentive mais également aux autres communes. **M. Joseph Aeby** reconnaît qu'il y a eu quelques soucis. Des mesures ont été prises mais la loi des séries fait que malheureusement l'anticipation liée au programme des lotos a été omise. S'il y a beaucoup de neige, il faudra effectivement peut-être envisager une collaboration extérieure. M. le Syndic rappelle par ailleurs que tous les aménagements extérieurs sont de la compétence de la commune de Rue et aujourd'hui, il faut l'assumer.

## 5. Nomination d'un membre de la Commission financière

Suite à la démission de Mme Séverine Conus de son poste de membre de la Commission financière (déménagement), le Conseil général doit nommer un(-e) nouveau(-elle) membre.

**Mme Nicole Barbey** explique que lors de la dernière législation, les commissions ont été constituées par rapport au nombre de membres par groupe. Après avoir contacté les deux chefs de groupes, ces derniers ont décidé de maintenir ce qui avait été décidé ultérieurement et garder les mêmes proportions, soit : 1 membre pour le groupe « Avenir Ville et Campagne », 1 membre pour le groupe « Terroir et Progrès » et 3 membres pour le groupe « Entente ». Ce dernier groupe présente la candidature unique de Mme Chantal Bosson.

**Mme Chantal Bosson** est élue membre de la Commission financière à l'unanimité et par acclamation. **M. Gérald Borcard** lui souhaite une année pleine de satisfactions dans cette fonction.

## 6. Nomination d'un scrutateur

Suite à la démission de M. Nicolas Gay (employé communal), le Conseil général doit nommer un(-e) nouveau(-elle) scrutateur. Est seul candidat M. Benoît Pittet.

**M. Benoît Pittet** est élu scrutateur à l'unanimité et par acclamation. **M. Gérald Borcard** lui souhaite une année pleine de satisfactions dans cette fonction. **Mme Nadine Fontaine** sera scrutatrice suppléante.

## 7. Divers

**M. le Président** enchaîne directement et revient sur les CHF 100'000.00 octroyés par l'Etat pour l'achat du terrain des marais de Naudry. Il donne la parole à chaque chef de groupe qui fait les propositions suivantes pour l'utilisation de cet argent :

« Avenir Ville et Campagne » : objectif : investir une partie dans le contexte des forêts

- Revalorisation des sentiers et des routes pédestres, notamment les chutes des Chavannettes
- Equiper un bâtiment communal avec des panneaux solaires
- Mettre des panneaux pour afficher les manifestations dans notre commune (côté Promasens et côté Ursy)



Groupe « Entente » : objectif : affecter une part de cet argent au développement durable

- Réfection et amélioration de l'accès aux chutes des Chavannettes
- Achat d'un compacteur
- Garder l'argent pour le futur centre scolaire
- Visites guidées éco-faune pour les écoles
- Visites didactiques et culturelles (bornes connectées) pour les écoles
- Achat d'une sculpture à M. Basler
- Raccordement de la fibre optique pour tous
- Panneau solaire sur le bâtiment communal
- Noël des Aînés

« Terroir et Progrès » : objectif : investir une partie dans le contexte des forêts

- Création des places de pic-nic pour les familles au bord de la forêt

**M. Denis Orange** saisit l'opportunité qui lui est donnée pour transmettre l'information selon laquelle un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour traiter le dossier des Chavannettes ; plusieurs variantes seront présentées à la prochaine séance du Conseil général ; une chose est certaine...ce projet coûtera très cher. Les propositions des différents groupes le ravissent. **M. Joseph Aeby** explique que le Conseil communal n'a pas autrement réfléchi à des projets car il souhaitait laisser toute la liberté au Conseil général. Il constate que plusieurs idées se rejoignent. Certaines doivent néanmoins être écartées et **M. le Syndic** donne quelques exemples :

- les activités des écoles : avec la nouvelle loi scolaire, la commune n'a plus le droit de s'en occuper. Elles ont perdu toute compétence dans le programme des activités. L'enseignement devient cantonal ;
- l'achat d'un compacteur est lié au règlement communal et ce n'est techniquement pas aussi simple ;
- les panneaux solaires sont une excellente initiative mais par à Rue, site historique de référence, leur pose est interdite ;
- la fibre optique...c'est une bonne idée mais si on veut aborder cette question de la fibre optique dans le sens d'une politique visant à donner à chacun les mêmes avantages et les mêmes services, cela nécessite de déterminer ce qui va se passer à Promasens. On s'aperçoit que les zones urbanisées sont raccordées mais qu'à l'extérieur, ce n'est pas le cas. Cela nécessite une étude complète sur l'ensemble du territoire pour pouvoir participer à la distribution de la fibre optique dans les zones non couvertes...mais la commune ne pourra pas non plus faire du 100% ; c'est un sujet où il est difficile de prendre position.
- le Noël des Aînés est également une bonne idée et sur le fonds, **M. Joseph Aeby** comprend cette intervention ; par contre, sur la forme, il estime que si la commune ne peut plus prendre en charge ce type d'animation, elle a perdu le sens des vraies valeurs et doit entreprendre très rapidement un processus de fusion car elle ne sait plus se gérer. D'ailleurs, cette année, comme les précédentes d'ailleurs, la commune de Rue a versé un certain montant pour l'organisation des 2 Noël des Aînés.

**M. Stephan Cottet** revient sur le projet des chutes des Chavannettes ; il constate que beaucoup de personnes à mobilité réduite s'y rendent et il faudra y penser, notamment au niveau des accès. **M. Denis Orange** relève que cela explique aussi les coûts élevés ; il faudra trouver le meilleur compromis en sachant que cet endroit doit convenir aux jeunes mais également pour les personnes plus âgées.

**M. Michel Gobet** raconte qu'une journaliste de la Tribune de Genève se trouvait à Promasens et ne trouvait pas les chutes des Chavannettes ; il lui a proposé de l'y conduire et elle a été ravie. Il y aurait même un article qui aurait paru dans ce journal...

**M. Sylvain Périsset** constate que, sans se concerter, tout le monde s'accorde sur le fait qu'il faille rendre cet endroit attractif et améliorer les sentiers pédestres.

**M. le Syndic** note que le Conseil communal présentera au printemps quelques propositions chiffrées. Au bout d'un moment, les règles changent et le Conseil communal devra décider. Il soumettra peut-être 3 propositions et le Conseil général sera appelé à décider. Il faudra s'arrêter et choisir par élimination pour trouver une manière de satisfaire plusieurs idées.

**Mme Myriam Mouron** intervient suite à l'envoi du bulletin d'information où il est indiqué que la commune supprimera la boîte de vote à Promasens. Elle souhaite connaître la raison de cette suppression ? **M. Joseph Aeby** répond que cette suppression est en lien avec le regroupement de l'Administration communale à Rue. La commune de Rue est un cancre au niveau de la participation aux votations. Le Conseil communal reconsidèrera peut-être la décision...

**Mme Magali Conus**, représentante du groupe « Entente », a une réclamation d'une célébrité car le 6 décembre dernier, cette dernière avait rendez-vous comme chaque année au complexe intercommunal de Promasens pour gâter les enfants...et en fait, elle s'est retrouvée toute seule avec son âne et le Père Fouettard...la salle était vide,...pas d'enfants, pas de parents, pas de vin chaud et pas de thé. Quelle déception pour tout le monde ! Le St-Nicolas ayant un surplus de biscômes et de mandarines, il a décidé de venir rendre une petite visite ce soir pour nous prouver qu'il existe bel et bien ! Il espère que 2017 a été une année oubliée et qu'en 2018, les enfants du cercle scolaire auront à nouveau la joie de vivre ce moment magique avec St-Nicolas. **Mme Magali Gianella** comprend cette intervention et la déception qui en a découlé. Cet objet a été débattu au sein de la commission scolaire. Toutes les activités scolaires sont liées à l'école ; la commune ne peut plus intervenir. Les enseignantes avaient envie de tester une autre mouture car leur ressenti démontrait que les « grands » n'étaient plus tellement chauds pour venir à cette fête. Elles ont eu l'opportunité de faire autre chose avec les enfantines. Au niveau communal, cela a peut-être déçu les grands-parents...et la question s'est posée « Pourquoi ne pas avoir un groupe de travail qui s'occuperait de la St-Nicolas » ? Ou alors regarder avec l'Accueil extrascolaire ? Il faut néanmoins relever que certains parents avaient un manque d'engagement et de respect. Ces activités ne sont plus de leur responsabilité et doivent être repensées. Les classes enfantines ont fait une St-Nicolas au canapé forestier.

**M. Michel Gobet** demande si le bureau de vote demeure à Promasens, indépendamment du fait que la boîte pour les votations est supprimée ? **M. Joseph Aeby** répond par la négative ; le bureau de vote est à Rue. **M. Michel Gobet** demande également si l'AES ne pourrait pas bénéficier de l'espace de l'étage pour servir les repas, avec les infrastructures à disposition. **Mme Magali Gianella** répond que le SEJ n'était pas d'accord avec cette option car il est question de surveillance et l'infrastructure ne peut pas absorber plus d'enfants, soit 24 places. Les locaux actuels ne permettent pas d'absorber plus d'enfants. C'est un domaine qu'il faut repenser, en collaboration avec le nouveau bâtiment scolaire.

**M. Patrick Périsset** s'étonne de ne pas avoir reçu le plan financier alors que lors de la séance des comptes, il avait été dit que ce document serait transmis durant l'été. **M. Joseph Aeby** répond que la planification est presque prête. De plus, c'est en lien avec le programme de législature. Une rencontre sera agendée à la fin janvier-début février pour parler du plan quinquennal et du plan financier corrigé.

**M. Michel Gobet** a une question concernant les places de parc occupées par des véhicules qui gênent le déneigement, notamment les remorques. Les propriétaires ont-ils une autorisation ? Non, répond **M. le Syndic**, la commune applique la politique de la tolérance. Il faut trouver le bon équilibre entre le raisonnable et le respect des règles.

**M. Jacques Perroud** s'inquiète du Noël des Aînés...que va-t-il se passer lorsque les sociétés organisatrices arrêteront (ce qui est déjà le cas de la Société de Jeunesse de Rue) ? **M. Bernard Savio** explique que le Noël des Aînés est garanti à Rue mais il ne sait par contre pas ce qui se passe à Promasens. Il ne pense pas que les deux paroisses fusionneront. Pour ceux qui ne connaissent pas la situation, la répartition des villages pour le Noël des Aînés est la suivante :

- Noël de Promasens : comprend les villages de Gillarens, Promasens, Auboranges, Chapelle et Ecublens. Les retraités de Blessens sont également invités ;
- Noël de Rue : comprend les villages de Rue et Blessens.

**Mme Christine Fardel-Ottet** relève que les personnes domiciliées à Promasens et Gillarens sont également citoyennes de Rue. **M. Joseph Aeby** tient à préciser que la commune de Rue soutien financièrement ces animations, autant à Rue qu'à Promasens. Le Noël des Aînés de la Paroisse de Promasens concerne un secteur historique qui était celui de la paroisse. Tous les retraités de la commune pourraient venir à Rue. Il n'est pas certain que toutes les communes concernées soutiennent financièrement cette journée. Le Conseil communal sera attentif à cette problématique et il a entendu les dames de Promasens qui ont sollicité une participation financière des communes. **Mme Nadine Fontaine** précise que le groupement des Dames de Promasens a été dissout et c'est les Dames de Chapelle, en collaboration avec la Jeunesse de Chapelle-Gillarens, qui assureront jusqu'en 2018 le Noël des Aînés.

**M. Joseph Aeby** relève que la commune n'est pas intervenue car elle a laissé la liberté de cette fête aux organisateurs. Le Conseil communal a entendu le message et s'adaptera pour que cette tradition soit maintenue. Il rappelle également qu'initialement l'organisation de cette journée était en lien direct entre les sociétés et les paroisses.

**M. Bernard Savio** intervient par rapport à la remarque de M. Sylvain Périsset concernant le déneigement. Il relève que quand il pleut, il pleut beaucoup et partout en même temps. Il y a 589 gargouilles sur le territoire et il y en a entre 10 ou 15 qui débordent occasionnellement. C'est la même chose pour la neige et le gel. Le meilleur moyen pour éviter des problèmes est de communiquer !

**M. Armand Surchat** souligne que les grilles doivent être nettoyées **avant** qu'il pleuve. Il y a des grilles qui sont recouvertes de terre et qui ne sont plus visibles. Ces travaux d'entretien doivent être anticipés. **M. Raphaël Haering** confirme que cette année, la voirie a moins entretenu ces grilles, faute de personnel cet été. Le retard a été rattrapé et les tâches récurrentes seront reprises en 2018.

Avant de mettre un terme à cette séance, **M. le Syndic** commence par tenir informé le Conseil général des mesures qui ont été mises en place, suite à un évènement dont nous ne maîtrisons pas totalement les conséquences. Un citoyen de la commune a fait l'objet d'articles dans la presse en quittant le tribunal menotté. Le Conseil communal pensait avoir tourné la page mais des messages relayés par les réseaux sociaux ont fait apparaître que ce monsieur était de retour sur le territoire. Le Conseil communal a pris des mesures immédiates. L'idée ce soir n'est pas de vendre la bonne réaction du Conseil communal mais plutôt de dire ce qu'il a fait en mettant les choses dans leur contexte.

La marge de manœuvre est quasi nulle. Mardi soir dernier, une séance extraordinaire a été mise sur pied ; le Conseil communal a pris contact avec le Conseiller d'Etat en charge des finances qui s'est chargé de contacter le Conseiller d'Etat de l'instruction publique pour fixer une conférence téléphonique le lendemain matin. S'il n'y avait pas de mesures mises en place ou d'explications, la commune souhaitait fermer l'école. Une conférence téléphonique a effectivement eu lieu mercredi matin et les Conseillers communaux ont pu discuter de manière transparente avec M. Jean-Pierre Siggen. Ils ont reçu des explications, des recommandations et une liste des points qui ont été entamés et contrôlés par le Conseil d'Etat. Il y a eu une excellente réaction et une bonne prise de conscience. A partir de ce moment-là, le Conseil communal a fait ce qui était en son pouvoir pour faire face à cette situation. Une information sera diffusée aux parents ; il n'y a pas de place pour la polémique mais plutôt à la vigilance.

Au terme de cette année 2017, **M. Joseph Aeby**, au nom du Conseil communal, remercie tous les membres du Conseil général pour leur engagement dans leur commune pour le bien de la collectivité. Il félicite les nouveaux Conseillers d'avoir intégrés le législatif et profite aussi de remercier les collaboratrices de l'Administration et l'ensemble du personnel communal. **M le Syndic** leur adresse ses bons vœux pour l'année 2018 ainsi que d'excellentes fêtes de fin d'année. Il invite chacun et chacune à un apéritif offert par la commune.

Avant de conclure, **M. Denis Orange** fait un petit coup de pub pour l'Association SOS Futures Mamans et rappelle que durant le mois de décembre, les citoyens peuvent déposer du matériel et des habits pour cette association dans les déchetteries communales.

**M. le Président** clôt cette soirée par des remerciements et souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes.



La séance est levée à 22h35

Au nom du Bureau du Conseil général :

Le Président :



La Secrétaire :

Gérald Borcard

Cynthia Buache Mesot

Pour information, la prochaine séance du Conseil général (comptes) est fixée au **jeudi 26 avril 2018**. Merci d'en prendre note dans votre agenda !

**Annexes mentionnées**